

Testez vous-même la sûreté de vos bâtiments

- Un voleur est un être rationnel. Il utilise les mêmes mécanismes de réflexion que vous. Comme lui, demandez-vous comment vous pourriez pénétrer dans votre bâtiment facilement et testez la solidité de l'ouvrant considéré.
- Si la solution vous apparaît évidente ou si l'ouvrant vous montre une faiblesse (vibrant à la poussée, interstice entre le cadre et la porte), il est temps d'y remédier.
- Souvent, de simples verrous coulissants, pris dans le sol ou le mur, peuvent suffire pour sécuriser efficacement la porte d'un hangar, par exemple.
- Le **correspondant sûreté de votre gendarmerie locale** peut vous aider en vous apportant les bons conseils, adaptés à votre cas.



Les atouts sûreté du monde agricole

- Jouez sur les distances : les exploitations agricoles sont souvent vastes et étendues. Placez vos éléments restant au dehors au plus loin des accès (ex : pivot d'irrigation au milieu d'un champ labouré).
- Interdire ou restreindre les accès dont vous êtes propriétaire (sans servitude) : un labour ou un fossé vertical de la largeur d'une roue ne gênerons pas votre tracteur mais interdirons l'accès à la voiture du potentiel voleur.
- Des big-bags remplis de terre, accolés les uns aux autres, peuvent former un mur ou une enceinte fermée, efficace pour protéger du matériel. Ils peuvent aussi fermer l'accès d'un bâtiment ouvert.
- Une végétation défensive (épineux) est un excellent allié pour délimiter un terrain ou compléter une clôture.
- Utilisés avec ingéniosité, fumier et lisier peuvent se montrer de bons répulsifs.

Lutte contre le vol de carburant



- Préférez le stationnement de vos engins dans un hangar fermé et verrouillé.
- N'effectuez les pleins de vos véhicules qu'avant l'usage de ceux-ci et limitez ainsi le volume de carburant présent dans votre réservoir en période de stationnement.
- Équipez vos réservoirs d'antivols à crépine ou à ailettes (dispositifs empêchant l'introduction de tuyaux pour siphonner le réservoir).
- Des dispositifs d'alerte par SMS existent pour vous informer d'un vol en cours (détection de la baisse brutale du niveau de carburant dans une cuve ou un véhicule).
- Rendez inopérante la pompe de votre cuve à carburant, notamment la nuit (verrou spécifique à clef pour le pistolet ou désactivation de l'alimentation électrique).
- Retirez l'échelle d'accès de votre cuve en dehors des périodes d'utilisation.
- Contrôlez régulièrement son niveau de fuel pour détecter les vols de carburant au plus tôt.



Réalisation : ADJ BESNARD
réfèrent sûreté gendarmerie 86

Groupement de gendarmerie
départementale de la Vienne

Conception graphique et impression :
Service de diffusion de la gendarmerie à Limoges

*Votre partenaire institutionnel
pour faire bonne impression*

PRÉVENIR LES ATTEINTES SUR VOTRE EXPLOITATION AGRICOLE



CARBURANT, MATÉRIAUX, MÉTAUX,

OUTILLAGE, ÉLECTROPORTATIF

**Vous détenez dans votre exploitation
des biens de forte valeur.**

**Vous avez organisé celle-ci
pour que votre travail y soit le plus aisé possible.**

Elle n'a pas été pensée pour sécuriser vos biens.

**Le voleur est un être rationnel
qui cherche un butin maximum,
pour une prise de risque minimum,
tout en produisant un faible effort.**

**Compliquez lui la tâche !
Il existe des solutions parfois toutes simples
pour accroître ses difficultés et l'inciter à renoncer.**

**Ne soyez pas celui qui lui offrira
un maximum de facilités pour vous voler.**

Les vols de métaux

- Ne stockez pas de ferraille ou des métaux inutilisés dans votre cour.
- Leur marché étant élevé, ils suscitent la convoitise de récupérateurs itinérants. Vous pouvez les revendre vous même auprès d'une entreprise de recyclage.
- Les câbles électriques de vos systèmes d'irrigation peuvent être enterrés ou recouverts pour les dissimuler et rendre leur vol plus compliqué.



Outils et outillage portatif

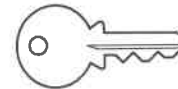
- Souvent de forte valeur et facilement transportable, celui-ci doit être stocké dans un local fermé et verrouillé.
- Vous pouvez le personnaliser par des marquages ostensibles (à la peinture, par gravure...).
- Relevez la marque, le type et le numéro de série de chaque outil qui en possède un.
- En cas de vol, les forces de l'ordre disposent d'un accès à une base nationale d'objets volés, **dont le numéro leur a été communiqué** lors de la plainte.
- Ce conseil est également valable pour les objets de votre habitation, notamment le multimédia.
- Un modèle de liste est disponible sur le site www.liste-objets-voles.fr



- N'offrez pas aux voleurs vos propres outils pour pratiquer leur effraction. Rangez-les en lieux sûrs.

Contrôlez vos accès

- Trop couramment les dépendances d'une exploitation agricole ou d'une ferme, voire son habitation, ne sont pas fermées et leur cour est souvent librement accessible depuis la voie publique.
- Obligez le visiteur impromptu à vous demander l'autorisation d'accès avant d'entrer dans votre propriété. Cela évitera qu'il n'erre dans vos dépendances, durant votre absence.
- Des portails s'adaptent à chaque cas et des solutions de sonnette, interphone ou visiophone sans fil existent.
- De l'alarme jusqu'au petit cadenas avec sirène intégrée, la technologie permet aujourd'hui de vous sécuriser.
- **Mais fermer ses dépendances et son habitation reste le premier rempart pour éviter les vols d'opportunité et de facilité.**



Vous êtes le premier acteur de la sûreté de vos biens

La vidéo-protection

- La vidéo est un moyen dissuasif, utile à l'identification des malfaiteurs et à l'apport de la preuve judiciaire.
- La mise en œuvre d'une vidéo-protection est libre pour visualiser un lieu privatif sur lequel vous exercez vos droits.
- Si vous y avez des employés, l'information de ces derniers est obligatoire ainsi qu'une simple déclaration à la CNIL.
- Des solutions vidéo existent pour chaque cas. Certaines caméras ont leur propre système d'enregistrement intégré. D'autres permettent de balayer votre exploitation à 360°, sur de longues distances. Loin de chez vous, vous pouvez aussi accéder en temps réel à vos caméras depuis votre smartphone.
- Des systèmes mobiles et automatisés de prise de vue à la détection existent.
- Votre référent sûreté peut vous orienter et vous accompagner dans votre projet de vidéo-protection.



Obtenir les coordonnées du référent sûreté, plus de conseils et de renseignements ?

www.referentsurete.com

N'hésitez pas à contacter la gendarmerie, **composez le 17** afin de signaler toute personne ou véhicule suspect à proximité de vos installations ou de vos animaux.

En cas de cambriolage, pour préserver les traces et indices avant l'arrivée des gendarmes ne touchez à rien.

